EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 février 2009 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt six février deux mille neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 février 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Dominique ADENOT, Odile VIGNAL, Havva ISIK, Nicole BARBIN, Claudine LAFAYE, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s :	**Carole COURTIAL, Chantal MERCIER-COURTY, Bruno SLAMA**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Thierry ORLIAGUET donne pouvoir à Monsieur Didier MULLER et quitte la séance après la question n°2
Madame Pascaline BIDOUNG, qui avait donné pouvoir à Monsieur Christophe BERTUCAT, est présente à partir de la question n°5.
Monsieur René MAYOT, qui avait donné pouvoir à Madame Claudine KHATCHADOURIAN-TECER est présent à partir de la question n°5.
Interruption de séance de 21 h 25 à 21 h 45.
A partir de la question n°7, M. le Maire confie la conduite des débats à M. Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 56

MOTION DE SOUTIEN AU PLANNING FAMILIAL

Madame Anne COURTILLE, Messieurs Jean-Pierre BRENAS, Didier MULLER ne prennent pas part au vote.

Pour l'année 2009, le Gouvernement diminue de 42 % les subventions d'état au Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF). Ce faisant, il fait peser une menace grave sur le droit à l'information, à l'éducation, à la prévention dans les domaines de la sexualité et de la vie de couple et affective. Un tiers des 70 associations départementales du Planning risquent de mettre la clé sous la porte à courte échéance.

Dans notre ville, les bénévoles et les quatre salariés du Planning conseillent, chaque année, plus de 5 000 personnes, en majorité des jeunes filles, que ce soit à son siège (dans des locaux mis à disposition par la Ville), dans ses permanences dans les quartiers et dans les collèges, ou encore par téléphone. Ils prodiguent des conseils indispensables que, malheureusement, le service public ne peut plus apporter : les services de l'Hôtel-Dieu et de la Maternité ne sont plus en mesure d'assurer cette mission.

Aussi, le Conseil Municipal de Clermont-Ferrand, inquiet des conséquences sociales de la diminution des subventions d'Etat au Planning Familial, et de la disparition de ses lieux d'accueil, de parole et d'écoute :

- réaffirme son soutien au Planning Familial
- mandate Monsieur le Maire pour intervenir auprès de l'Etat afin qu'il garantisse au Planning Familial les crédits nécessaires à son fonctionnement pour que soient assurées l'information, l'éducation à la sexualité et la prévention pour toutes et tous, conformément à l'article 1 de la Loi 73-639 du 11 juillet 1973.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,